

SEANCE DU 18 AVRIL 2013

L'an deux mil treize le dix-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12/04/2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, Mme CHAVIGNY, Mrs MASSÉ, GRENAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs DOREAU, AVOLIO, Mme GUÉRIN Isabelle.

Absents : Mrs DURAND, MAURICE.

Monsieur David MASSÉ est élu secrétaire.

2013/31 – ACQUISITION DE TERRAIN

Lieudit Les Trois Fontaines à Marcilly-sur-Vienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Centre Ouest Céréales a proposé à la commune de Marcilly-sur-Vienne d'acquérir une parcelle bâtie cadastrée Section ZC n° 77 d'une superficie de 4 870 m² au lieudit « Les Trois Fontaines » au prix de 10 000 Euros net vendeur. Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n° 77 d'une superficie de 4 870 m² au prix de DIX MILLE EUROS à la Société Coopérative Agricole Centre Ouest Céréales à JAUNAY-CLAN 86130 représentée par Monsieur Lionel GIBIER, Directeur Général.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat chez Maître MONORY, Notaire à Sainte-Maure-de-Touraine ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2013

Compte 2115 Opération 0186.

2013/32 – AMENAGEMENT ROND-PONT

Devis création et réalisation d'un panneau pédagogique

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis concernant la création et la réalisation d'un panneau pédagogique dans le cadre de l'aménagement du rond-point avec la mise en valeur d'un wagonnet qui représentera l'activité des Fours à Chaux à Marcilly.

Ce devis s'élève à 2 000 Euros sans TVA.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de Mr Lamarque / Doumé pour un montant de 2 000 Euros sans TVA.

AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2013 au Compte 2152 Opération 0198.

2013/33 – ASSAINISSEMENT EAUX USEES DES MARIAUX

Délibération fixant les modalités et le coût des branchements

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les principales conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif de la commune de Marcilly-sur-Vienne, à l'occasion de son extension au hameau des Mariaux, incluant les Granges et les Plantes, correspondant à la tranche n° 7 des travaux sur le réseau d'assainissement afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions et les modalités (document ci-annexé à la présente délibération) auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans le réseau d'assainissement et décide de les faire appliquer à la tranche n° 7.

FIXE le coût des branchements particuliers pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif à la somme de 1 100 Euros.

Le recouvrement se fera en 2 versements (1^{er} dès la réception des travaux et le 2^{ème} 6 mois après).

2013/34 – CONVENTION DE PASSAGE et de SERVITUDE dans le cadre des travaux assainissement eaux usées des Mariaux

Dans le cadre des travaux d'assainissement eaux usées des Mariaux, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient d'établir des conventions de passage et de servitude avec l'Entreprise SOGRACO et pour un chemin privé cadastré ZB n° 68 Propriété de Mr Pascal Bihan, en vue de permettre l'établissement du réseau collecteur d'assainissement sur les parcelles cadastrées :

Entreprise SOGRACO Parcelles cadastrées section ZC n° 49 et n° 51

Propriété BIHAN Chemin privé cadastré section ZB n° 68 dit « Allée des Acacias ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer les conventions de passage et de servitude avec l'Entreprise SOGRACO et Mr BIHAN Pascal

AUTORISE le Maire à signer les conventions ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

2013/35 – DEMANDE D'EMPRUNT auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre et des conditions générales des prêts, décide :

Article 1^{er}

Pour financer les travaux d'assainissement eaux usées des Mariaux 7^{ème} tranche, la commune de Marcilly-sur-Vienne contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de la somme de 170 000 EUROS au Taux Fixe de 3,99 % (base de calcul 30/360) trimestriel pour une durée de 20 ans – Amortissement progressif – Échéances constantes. La commission d'engagement s'élève à 200 EUROS.

Article 2

Monsieur Thierry BRUNET, Maire de la commune de Marcilly-sur-Vienne est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3

Le Maire de la commune de Marcilly-sur-Vienne décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

2013/36 – CONVENTION POSTE DE TRANSFORMATION avec le SIEIL Renforcement Basse Tension Lieudit « Les Fours à Chaux »

Dans le cadre des travaux de renforcement Basse Tension au lieudit « Les Fours à Chaux », Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire concernant le projet de convention ayant pour objet l'installation du poste de transformation (16 m² en 4x4 de terrain sur la parcelle section AB n° 272), nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer la convention Poste de Transformation avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Poste de Transformation ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**2013/37 – RAPPORT ANNUEL 2012
sur le prix et la qualité du service de l'assainissement**

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,
Considérant que le rapport présenté pour l'année 2012 détaille les caractéristiques du service de l'assainissement collectif et non collectif,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2012 annexé à la présente délibération.

**2013/38 – DEMANDE DE SUBVENTION
Association pour le Mémorial d'Indre-et-Loire des Combattants tombés en Afrique du Nord**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de demande de subvention émanant de l'Association pour le Mémorial des Combattants Tombés en Afrique du Nord.
Le projet de l'Association serait la construction d'un mémorial sur l'esplanade du Jardin du Souvenir, Place Anatole France à Tours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE une subvention de 100,00 Euros à l'Association pour le Mémorial d'Indre-et-Loire des Combattants tombés en Afrique du Nord.
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2013 par décision modificative Compte 6574.

**2013/ 39 – DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2013**

Le Conseil Municipal,
Considérant que les crédits inscrits au budget 2013 au compte 658 s'avèrent insuffisants,
Après en avoir délibéré,
DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :
SECTION D'EXPLOITATION
Dépenses
Compte 658 Charges diverses Cotisation SATESE 37 + 5,00 Euros
Compte 615 Entretien et réparations - 5,00 Euros
APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget service assainissement de l'année 2013.

**2013/40 – DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET COMMUNAL 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses
Compte 6574 Subvention Association pour le Mémorial + 100,00 Euros
Compte 61522 Entretien de Bâtiments - 100,00 Euros
APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition contre la vitesse excessive de certains automobilistes circulant sur la route de Peuil a été signée par les habitants de la route de Peuil et a été déposée en mairie.

Le Conseil Municipal décide d'installer un panneau STOP à la route de Peuil.

Départ à la retraite de Jacky CHARBONNEAU

Le contrat CAE avec Mr Charbonneau arrive à échéance au 30 avril 2013.

Mr Charbonneau a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2013.

A cette occasion, un pot de départ est organisé le vendredi 26 avril 2013 à 18 heures, salle des fêtes.

Cérémonie du 8 Mai

Le Conseil Municipal est invité à la cérémonie du 8 mai.

Le programme est comme suit :

11 H 30 : Rassemblement Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts

12 H : Vin d'honneur, salle des fêtes suivi du repas des anciens.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,